

Un outil produit par le   
www.mepacq.qc.ca

Diffusez, partagez ou... recyclez-moi



**Pour augmenter nos chances  
de suivre le trafic...**



## D'autres définitions utiles

**Question préalable :** Quand elle est posée par unE participantE, la présidence vérifie avec l'assemblée si elle est prête à voter la proposition débattue. On passe au vote pour savoir si les gens sont prêts à voter la proposition. On doit obtenir l'accord des 2/3 des participantEs pour passer au vote.

**Contre-proposition :** Pendant qu'une proposition est discutée, quelqu'un fait une proposition contraire. Par exemple, la proposition dit « Que le groupe devienne membre d'un regroupement », la contre-proposition dit « Que le groupe ne devienne membre d'aucun regroupement ». Une contre-proposition est débattue **après** que la proposition principale ait été battue (+ de 50% des participantEs vote contre la proposition principale).

10



## Étape par étape, dans l'ordre de traitement

4

### On traite le sous-amendement A en premier.

On commence toujours par les sous-amendements. Dans ce cas-ci, les gens veulent que le groupe devienne propriétaire d'un chien bleu pâle. **Le proposeur et l'appuyeur** sont obligatoirement en faveur du sous-amendement.

2

### Ensuite, on passe aux amendements dans l'ordre où ils ont été amenés.

Nous nous occupons donc de l'amendement A. **Une proposition un peu folle pourrait être déclarée non recevable par la présidence.** Dans ce cas, des explications sont demandées au proposeur et à l'appuyeur.

8

## À garder en tête pendant la réunion



### 1. Place aux femmes

Parce que, généralement, **les hommes parlent plus souvent que les femmes dans une réunion**, il faut savoir garantir l'égalité.

### 2. Deux comportements désagréables:

- Se répéter sans clarifier, ni rien apporter de nouveau ;
- COUPER LA PAROLE aux autres participantEs.

### 3. Éviter de personnaliser les propositions

Une fois qu'une proposition est mise sur la table, elle appartient à l'assemblée qui doit en disposer. Par exemple : **Évitez** de dire « ta proposition » mais dites plutôt « la proposition ».

3

## Fonctionnement général d'une assemblée (suite)



**ATTENTION :** On parle toujours à la présidence et non à une personne dans l'assemblée. C'est un travail collectif, non pas un combat entre deux individus.

### Définitions importantes

**Proposition :** Idée qu'on aimerait discuter.

**Proposeur :** La personne qui soumet une proposition.

**Appuyeur :** La personne qui appuie votre proposition et qui, en l'appuyant, permet à l'assemblée d'en débattre.

**Amendement :** C'est une correction à la proposition débattue.

**Sous-amendement :** C'est une correction à l'amendement débattu.

5



## Droits/responsabilités des participantEs dans une assemblée

### Droits

- Participer activement à la rencontre.
- Donner son avis sur un sujet.
- On peut influencer l'assemblée.
- Poser des questions quand on ne comprend pas.

### Responsabilités

- Se préparer convenablement avant la rencontre.
- Écouter quand les autres parlent.
- On doit garder l'esprit ouvert aux nouvelles idées.
- Rester patientE quand unE participantE pose des questions dont on connaît déjà la réponse.

2



## Fonctionnement général d'une assemblée délibérante

Le ou la « **BOSS** », c'est le ou la présidente d'assemblée.

Il ou elle a un rôle très important et mérite le respect à chaque instant. Cependant, on peut lui rappeler son rôle qui est de s'assurer du bon déroulement de l'assemblée par un **point d'ordre**\*.

Les procédures d'assemblées (les règles de fonctionnement) sont interprétées par la présidence. L'assemblée doit s'en remettre à lui ou à elle pour tout litige. On peut questionner une de ses décisions en faisant **appel de la décision de la présidence**\*.

4

\* tel qu'expliqué à la page 11.



## Cinq minutes pour se perdre solidement et pour se retrouver!

### La proposition principale

Nadia propose que notre organisme devienne propriétaire d'un chien.

Proposée par Nadia, appuyée par Éric

1 13:15  
Heure

2 13:17  
Heure

### Amendement A

Jilianne propose que notre organisme devienne propriétaire d'un chien **BLEU**.

Proposée par Jilianne, appuyée par Sophie.

6

### Amendement B

Senso propose que notre organisme devienne propriétaire d'un chien à **petite pattes**.

Proposée par Senso, appuyée par Pei.

3 13:18  
Heure

4 13:20  
Heure

### Sous-amendement de l'Amendement A

David propose que notre organisme devienne propriétaire d'un chien **BLEU PÂLE**.

Proposée par David, appuyée par Ginette.

7

## Autres procédures



### Point d'ordre :

Quand on sent que le chaos est proche et que l'on ne peut plus suivre ou comprendre ce qui se passe, on demande un point d'ordre à la présidence. On peut couper la parole à quelqu'un pour le faire.

### Appel de la décision de la présidence:

Si on pense que la présidence rejette une proposition qui ne devrait pas l'être ou semble avoir un parti pris qui influence l'assemblée, on peut lui demander de revoir sa décision à la suite de nos explications.

### Dépôt:

Remettre une décision à plus tard. Doit être appuyée. Il n'y a pas de débat. On vote tout simplement (50 % +1).

11

## Étape par étape... (suite)



### 3 Passons à l'amendement suivant : l'amendement B.

Le chien doit avoir de petites pattes. De façon générale, les propositions recevables sont toutes traitées de la même façon. **Mais, le vote n'est obligatoire que s'il est demandé par quelqu'un de l'assemblée.** Sinon, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### 1 Finalement, on s'occupe de la proposition principale.

Si toutes les modifications sont adoptées par l'assemblée, on se retrouve avec la proposition suivante: **Il est proposé que notre organisme devienne propriétaire d'un chien bleu pâle à petites pattes.**

9

Suivez avec les pages 8 et 9...